

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 820

25 avril 2006

SOMMAIRE

Abeil Participations S.A., Luxembourg	39315	European Systems Development S.A., Luxembourg	39329
Abeil Participations S.A., Luxembourg	39315	European Systems Development S.A., Luxembourg	39329
Aldice S.A., Luxembourg	39314	European Systems Development S.A., Luxembourg	39329
Allied Equity, S.à r.l., Luxembourg	39325	European Systems Development S.A., Luxembourg	39329
Alphabeta Holding, S.à r.l., Luxembourg	39323	EurotaxGlass's Acquisition S.A., Luxembourg ...	39352
Alphabeta Holding, S.à r.l., Luxembourg	39323	Everest Invest Holding, S.à r.l., Luxembourg ...	39328
Aludore International S.A., Luxembourg	39347	Eworks Europe S.A., Luxembourg	39348
Aludore International S.A., Luxembourg	39347	Exprima Holding, S.à r.l., Luxembourg	39325
Aludore International S.A., Luxembourg	39347	FEL.ER, S.à r.l., Weiler-la-Tour	39330
Amcon International Corporation B.V., S.à r.l., Luxembourg	39323	Fidel S.A., Luxembourg	39322
Appia Holding, S.à r.l., Luxembourg	39319	Flightinvest, S.à r.l., Luxembourg	39347
Appia Holding, S.à r.l., Luxembourg	39319	FOSCA Finance, S.à r.l., Luxembourg	39352
Appia Holding, S.à r.l., Luxembourg	39319	Fondation Ste Zithe, Luxembourg	39325
BATI CV, S.à r.l., Wickrange	39328	Garage Carlo Apel, S.à r.l., Esch-sur-Alzette. ...	39338
Benelux Partners S.A., Luxembourg	39321	Garage Carlo Apel, S.à r.l., Esch-sur-Alzette. ...	39339
Benelux Partners S.A., Luxembourg	39321	General Forest International S.A., Luxembourg..	39316
Benelux Partners S.A., Luxembourg	39321	Ginor Holding S.A., Luxembourg	39348
Black & Decker International Holdings B.V./S.à r.l., Luxembourg	39331	Glenelg Investments, S.à r.l., Luxembourg	39316
Blumenthal Holding, S.à r.l., Luxembourg	39322	GSW Investments, S.à r.l., Luxembourg	39346
Blumenthal Holding, S.à r.l., Luxembourg	39322	Hoedic S.A., Luxembourg	39358
Cascadal Holding, S.à r.l., Luxembourg	39335	Hydropower S.A., Luxembourg	39322
Cascadal Holding, S.à r.l., Luxembourg	39335	IBM Belgium Financial Services Cy, Hesperange .	39315
Corin S.A., Luxembourg	39352	IBM Belgium Financial Services Cy, Hesperange .	39315
Cowell Real Estate S.A., Luxembourg	39346	IBM Belgium Financial Services Cy, Hesperange .	39315
Cowell Real Estate S.A., Luxembourg	39346	IBM Belgium Financial Services Cy, Hesperange .	39316
Cowell Real Estate S.A., Luxembourg	39346	IBM Belgium Financial Services Cy, Hesperange .	39316
Cowell Real Estate S.A., Luxembourg	39347	Intrainvest S.A., Luxembourg	39316
D. E. Shaw Laminar Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	39359	K.P.N.D. S.A., Moutfort	39314
Dexaco Holding, S.à r.l., Luxembourg	39329	Laminar Direct Capital Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	39355
Dexaco Holding, S.à r.l., Luxembourg	39329	Linvest S.A., Luxembourg	39348
Dexaco Holding, S.à r.l., Luxembourg	39329	LSF Marseille, S.à r.l., Luxembourg	39344
Energy Systems International S.A., Luxembourg..	39353	LSF Marseille, S.à r.l., Luxembourg	39345
Erasmus Finance & Investments S.A., Luxembourg	39323	Luxatec S.A., Remich	39324
Erasmus Finance & Investments S.A., Luxembourg	39323	Luxatec S.A., Remich	39325
Erasmus Finance & Investments S.A., Luxembourg	39323	Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.A., Luxembourg	39340
Erasmus Finance & Investments S.A., Luxembourg	39323	Man'Agere Europe S.A., Luxembourg	39352

Manenda Trading, S.à r.l., Luxembourg	39338	Retarder International S.A., Luxembourg	39346
Metrofina Invest Holding, S.à r.l., Luxembourg . . .	39340	Retarder International S.A., Luxembourg	39346
Metrofina Invest Holding, S.à r.l., Luxembourg . . .	39340	Roxane Invest S.A., Luxembourg	39335
Olidan Holding S.A., Luxembourg	39353	Roxane Invest S.A., Luxembourg	39335
Pack Luxe Expertise-Packaging S.A., Steinfort . . .	39317	Roxane Invest S.A., Luxembourg	39335
Phebus S.A., Luxembourg	39353	S.F.A.P. S.A., Luxembourg	39354
Pinas S.A., Luxembourg	39319	Saïnoë Holding S.A., Luxembourg	39354
ProLogis European Holdings VIII, S.à r.l., Luxembourg	39349	Soil-Concept S.A., Diekirch	39320
ProLogis European Holdings VIII, S.à r.l., Luxembourg	39351	Sorokina S.A.H., Luxembourg	39354
PSME - Promotion of Small and Medium Sized Economy S.A., Luxembourg	39319	SPP International S.A., Luxembourg	39351
PSME - Promotion of Small and Medium Sized Economy S.A., Luxembourg	39319	Stamos S.A.H., Luxembourg	39354
Quentin Holding S.A., Luxembourg	39353	TNS Luxembourg Zeta, S.à r.l., Luxembourg	39348
Retarder International S.A., Luxembourg	39346	Townley Corporation S.A., Luxembourg	39336
		Travel Fin S.A., Luxembourg	39356
		Value in Action Holding S.C.A., Luxembourg	39354
		WPP Luxembourg Beta Two, S.à r.l., Luxembourg	39356

K.P.N.D., Société Anonyme.

Siège social: L-5336 Moutfort, 10, Am Daerchen.
R. C. Luxembourg B 70.148.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Moutfort, le 23 janvier 2006 à 11.00 heures

Les actionnaires de la société K.P.N.D., Société Anonyme, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Paul Stoffel, employé privé,

demeurant à L-5336 Moutfort, 10, Am Daerchen,

né le 8 janvier 1964 à Uccle (B);

- Madame Anna Katarina Lindgren, employée auprès de la Cour de Justice des Communautés Européennes,

demeurant à L-5336 Moutfort, 10, Am Daerchen,

née le 25 mars 1967 à Vasteras (S);

- Monsieur Luc Stoffel, indépendant,

demeurant à L-9639 Boulaide, 23, rue de Busleyden,

né le 9 juillet 1965 à Luxembourg;

2) le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

La société à responsabilité limitée BUREAU MODUGNO, S.à r.l., ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue, inscrit au registre de commerce sous le numéro B 35.889;

3) le mandat de l'administrateur-délégué est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Paul Stoffel, prénommé, avec droit de signature isolé et droit de co-signature obligatoire;

4) le mandat des administrateurs, du commissaire aux comptes et de l'administrateur-délégué, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012 statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Moutfort, le 23 janvier 2006.

Signature

Les Actionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013894//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

ALDICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 104.250.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

(011733/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

ABEIL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 70.760.

Le bilan au 31 décembre 2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(011446/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

ABEIL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 70.760.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07650, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(011445/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

IBM BELGIUM FINANCIAL SERVICES CY.

Siège social: L-1130 Bruxelles, 42, avenue du Bourget.
Siège de la succursale: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.
R. C. Luxembourg B 31.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 1990, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02504, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Signature.

(011091/253/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

IBM BELGIUM FINANCIAL SERVICES CY.

Siège social: L-1130 Bruxelles, 42, avenue du Bourget.
Siège de la succursale: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.
R. C. Luxembourg B 31.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 1991, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02498, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Signature.

(011092/253/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

IBM BELGIUM FINANCIAL SERVICES CY.

Siège social: L-1130 Bruxelles, 42, avenue du Bourget.
Siège de la succursale: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.
R. C. Luxembourg B 31.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02502, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Signature.

(011096/253/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

IBM BELGIUM FINANCIAL SERVICES CY.

Siège social: L-1130 Bruxelles, 42, avenue du Bourget.
Siège de la succursale: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.
R. C. Luxembourg B 31.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02501, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Signature.

(011099/253/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

IBM BELGIUM FINANCIAL SERVICES CY.

Siège social: L-1130 Bruxelles, 42, avenue du Bourget.
Siège de la succursale: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.
R. C. Luxembourg B 31.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02507, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Signature.

(011101/253/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

INTRAINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 51.878.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(011449/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

GLENELG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 82.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08048, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(011468/1005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

GENERAL FOREST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.577.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

GENERAL FOREST INTERNATIONAL S.A.

R. Scheifer-Gillen / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(011481/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

PACK LUXE EXPERTISE-PACKAGING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, route de Koerich.

R. C. Luxembourg B 113.781.

STATUTS

L'an deux mille six, le neuf janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, à l'intervention de Maître Pierre-Yves Erneux, notaire de résidence à Namur (Belgique).

Ont comparu:

Monsieur Macoir Johnny Fernand Albert Ghislain, administrateur de société, né à Bastogne, le dix-neuf décembre mille neuf cent soixante-deux, célibataire, domicilié à 38, route d'Amberloup - B 6681 Lavacherie, agissant en nom personnel et au nom et pour compte:

- Madame Dehard Nathalie Eliane Ghislaine, employée, née à Bastogne, le vingt-deux octobre mille neuf cent septante et un, célibataire, domiciliée, route d'Amberloup 38 - B 6681 Lavacherie.

- Monsieur Goosse Pierre, employé, né à Libramont, le 12 juillet 1973, domicilié à, route de Wiltz 7 - B 6600 Marvie.

- Monsieur Kimmer Patrick, employé, né à Arlon, le 6 février 1960, domicilié au 208B, rue de Sesselich, B 6700 Arlon. en vertu de procurations annexées au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PACK LUXE EXPERTISE-PACKAGING S.A.

Cette société aura son siège dans la Commune de Steinfort. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'achat, la vente, la location et plus généralement, la commercialisation de tous types de packaging ou d'emballages, industriel, domestique ou autres, quelle qu'en soit l'usage, adaptés à tous types de produit;

- toutes fonctions de consultance, d'expertise, et/ou de service liées à ce domaines du packaging;

- la formation, l'expertise technique et l'assistance dans le domaine précité;

- la prestation de service et l'intervention en tant qu'intermédiaire commercial;

- le transport de marchandises;

- la réalisation, l'entretien, l'hébergement et la promotion de site Internet.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières, d'importation et d'exportation se rattachant directement ou indirectement à son objet social. Elle peut notamment s'intéresser par voie d'apport, de fusion de souscription, d'intervention financière ou par tout autre mode, dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant en tout ou en partie, un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement. Elle peut encore faire des emprunts emprunter et accorder à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Madame Nathalie Dehard	30 actions
2) Monsieur Pierre Goosse	25 actions
3) Monsieur Patrick Kimmer	25 actions
4) Monsieur Johnny Macoir	20 actions
Total	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de chaque administrateur.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix sauf les restrictions imposées par la loi et ce qui figure ci-après.

Titres avec ou sans droit de vote

Le capital peut être représenté par des actions avec ou sans droit de vote. En cas de création d'actions sans droit de vote par voie de conversion d'actions avec droit de vote déjà émises, le conseil d'administration est autorisé à déterminer le nombre maximum d'actions à convertir et à fixer les conditions de conversion, dans les limites fixées par la loi.

Art. 11. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze juin de chaque année à 9.00 heures, sauf un dimanche et un jour férié le lendemain ouvrable, et pour la première fois en 2007.

Art. 13. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un pour une durée de 6 ans;
- 2.- sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Patrick Kimmer, préqualifié;
 - b) Monsieur Johnny Macoir, préqualifié;
 - c) Madame Nathalie Dehard, préqualifiée;
 - d) Monsieur Pierre Goosse, préqualifié;
- 3.- est appelé aux fonctions de commissaire, Monsieur Matthijs Bogers, comptable, né à Amsterdam (NL), le 24 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal;
- 4.- le siège social de la société est fixé à route de Koerich, 50, L-8437 Steinfort.

Conseil d'administration:

En suite de quoi, s'est tenu le premier conseil d'administration, lequel après en avoir délibéré, a nommé à la fonction d'administrateur-délégué:

- 1) Monsieur Johnny Macoir, préqualifié, responsable de la branche emballage;
- 2) Monsieur Pierre Goosse, préqualifié, responsable de la branche transport.

La société se trouve engagée par la signature conjointe des deux administrateurs-délégués.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.F.A.G. Macoir, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2006, vol. 914, fol. 30, case 9. – Reçu 500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 janvier 2006.

G. d'Huart.

(011958/207/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

PSME - PROMOTION OF SMALL AND MEDIUM SIZED ECONOMY, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 88.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08066, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011469/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

PSME - PROMOTION OF SMALL AND MEDIUM SIZED ECONOMY, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 88.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08075, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011471/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

PINAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 51.014.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM07962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Signature.

(011473/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

APPIA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 84.662.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM06997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011568/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

APPIA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 84.662.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM06995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011565/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

APPIA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 84.662.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM06993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011563/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

SOIL-CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9202 Diekirch, Friidhaff.

R. C. Luxembourg B 98.398.

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOIL-CONCEPT S.A., avec siège social à L-9202 Diekirch/Friidhaff, constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange en date du 27 mars 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 354 du 24 juillet 1996 et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 98.398.

Les statuts de ladite société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 29 octobre 1999, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 7 du 4 janvier 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Demoulling, ingénieur biologiste, demeurant professionnellement à L-9378 Diekirch/Friidhaff,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Georges Berger ingénieur civil, demeurant professionnellement à Chaudfontaine (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fernand Sassel, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Entérinement de la conversion automatique de la devise du capital de LUF en EUR et suppression de la désignation de la valeur nominale des actions;

2.- Affectation de la prime d'émission s'élevant à EUR 97.049,88 en vue de l'absorption d'une partie des pertes reportées;

3.- Réduction du capital social par apurement des pertes reportées à concurrence de EUR 48.017,47 en réduisant le pair comptable des actions;

4.- Modification du nombre des actions et restauration de la désignation de la valeur nominale, le capital social étant représenté par 2.000 actions de EUR 100,- chacune;

5.- Autorisation à conférer au conseil d'administration à procéder aux écritures comptables, à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles à raison de 5,0025 anciennes actions contre une action nouvelle et aux formalités d'inscription dans le registre des actionnaires;

6.- Modification subséquente de l'article 5 paragraphe premier des statuts qui aura la teneur suivante: «Le capital social est fixé à EUR 200.000,- (deux cent mille euros), représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune. Les actions sont et resteront nominatives».

7.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'entériner la conversion automatique de la devise du capital de LUF en EUR et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, le capital social s'élevant à EUR 248.017,47 (deux cent quarante-huit mille dix-sept euros et quarante-sept cents) représenté par 10.005 (dix mille cinq) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'affecter le montant total de la prime d'émission s'élevant à EUR 97.049,88 (quatre-vingt-dix-sept mille quarante-neuf euros et quatre-vingt-huit cents) à l'absorption d'une partie des pertes reportées figurant au bilan arrêté au 30 novembre 2005.

L'existence de la prime d'émission et des pertes reportées est relatée aux membres de l'assemblée par le bilan arrêté au 30 novembre 2005 ainsi que par une attestation établie par le conseil d'administration de la société en date du 16 décembre 2005.

Lesdits bilan et attestation, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 48.017,47 (quarante-huit mille dix-sept euros et quarante-sept cents) en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 248.017,47 (deux cent quarante-huit mille dix-sept euros et quarante-sept cents) à EUR 200.000 (deux cent mille euros) en rédui-

sant le pair comptable des actions existantes, afin de compenser des pertes reportées constatées sur base du bilan arrêté au 30 novembre 2005 et de l'attestation mentionnés sous la résolution précédente.

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier le nombre des actions et de restaurer une désignation de la valeur nominale, le capital social étant dorénavant représenté par 2.000 (deux mille) actions de EUR 100,- (cent) euros chacune.

Les actions anciennes sont échangées contre les actions nouvelles à raison de 5,0025 (cinq virgule zéro zéro deux cinq) actions anciennes pour une action nouvelle.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration aux fins de procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles et aux formalités d'inscription dans le registre des actionnaires ainsi qu'à procéder aux écritures comptables consécutives aux résolutions précédentes.

Cinquième résolution

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 5 paragraphe premier des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 200.000,- (deux cent mille euros), représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune. Les actions sont et resteront nominatives.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cent euros (EUR 1.400,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Demoulling, J.-G. Berger, F. Sassel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 74, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 janvier 2006.

P. Bettingen.

(011923/202/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

BENELUX PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 60.695.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM06999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011571/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

BENELUX PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 60.695.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011622/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

BENELUX PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 60.695.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011621/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

HYDROPOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 81.496.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

HYDROPOWER S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(011484/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

EUROMUTUEL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 34.148.

En date du 9 décembre 2005, l'assemblée générale a mis fin à la fonction d administrateur de Monsieur Jean-Luc Herzog.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROMUTUEL SICAV

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07706. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011532/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

BLUMENTHAL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 88.935.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM06976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011544/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

BLUMENTHAL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 88.935.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011607/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

FIDEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 87.430.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDEL S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(011552/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

ALPHABETA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 88.930.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM06992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011562/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

ALPHABETA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 88.930.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM06990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011560/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

ERASMUS FINANCE & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 57.388.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011581/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

ERASMUS FINANCE & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 57.388.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011578/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

ERASMUS FINANCE & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 57.388.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011575/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

AMCON INTERNATIONAL CORPORATION B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.162.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Signature.

(011582/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

LUXATEC S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5550 Remich, 39, rue de Macher.
R. C. Luxembourg B 47.735.

L'an deux mille six, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXATEC S.A., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 320, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 4 mai 1994, publié au Mémorial C de 1994 à la page 17662, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 47.735.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Daniel Fratta, administrateur de société, demeurant à B-6200 Chatelineau, 265, rue de Gilly.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Schaefer, employée privée, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Emile Ueberecken, administrateur de société, demeurant à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent actions (100) d'une valeur nominale de quinze mille francs luxembourgeois (LUF 15.000,-), représentant l'intégralité du capital social d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Restera pareillement annexées aux présentes la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera soumise avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Conversion du capital social en euros.

2.- Augmentation de capital d'un montant de huit cent quinze euros quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 815,97) pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros zero trois cents (EUR 37.184,03) à trente-huit mille euros (EUR 38.000,-).

3.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale.

4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

5.- Transfert du siège social de L-1940 Luxembourg, 320, route de Longwy à L-5550 Remich, 39, rue de Macher.

6.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

7.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois) pour 1,- EUR (un euro), de sorte que le capital social sera de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros zero trois cents (37.184,03 EUR) et de supprimer la désignation de la valeur des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter de capital d'un montant de huit cent quinze euros quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 815,97) pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros zero trois cents (EUR 37.184,03) à trente-huit mille euros (EUR 38.000,-) par un versement en numéraire dont la preuve a été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente-huit mille euros (EUR 38.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent quatre-vingt euros (EUR 380,-) chacune.»

Les autres alinéas de l'article 5 restent inchangés.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-1940 Luxembourg, 320, route de Longwy à L-5550 Remich, 39, rue de Macher.

Sixième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Remich.»

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. Fratta, I. Schaefer, E. Ueberecken, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2006, vol. 914, fol. 49, case 6. – Reçu 8,16 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 février 2006.

B. Moutrier.

(012142/272/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

LUXATEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5550 Remich, 39, rue de Macher.

R. C. Luxembourg B 47.735.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 février 2006.

B. Moutrier.

(012147/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

ALLIED EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, avenue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.326.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Signature.

(011590/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

EXPRIMA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 92.701.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011592/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

FONDATION STE ZITHE.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxembourg, 32, rue Ste Zithe.

Im Jahre zweitausendundfünf, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Schwester Brigitte, geborene Brigitte-Maria Schneiders, Generaloberin, wohnhaft in Luxemburg, handelnd in ihrer Eigenschaft als Spezialbevollmächtigte der Stiftung FONDATION STE ZITHE, mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 32, rue Sainte Zithe,

auf Grund einer ihr durch den Verwaltungsrat in seiner Sitzung vom 6. Dezember 2005 erteilten Vollmacht, ein Auszug des Protokolles dieser Sitzung, von der Komparentin und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, namens handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Stiftung FONDATION STE ZITHE, mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 32, rue Sainte Zithe, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Frank Baden, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 28. Dezember 1994, genehmigt durch Großherzoglichen Beschluss vom 19. Oktober 1995 und veröffentlicht im Mémorial C Nummer 12 vom 8. Januar 1996,

- Dass die Komparentin, namens handelnd wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, die vom Verwaltungsrat in seiner Versammlung vom 6. Dezember 2005 gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Komparentin, namens handelnd wie hiavor erwähnt, beschließt die vom Verwaltungsrat in seiner Sitzung, gemäß den Bestimmungen von Artikel 13 der Satzungen, genommen Beschluss, betreffend die Statutenabänderung und Neufassung der Satzungen, beurkunden zu lassen.

Zweiter Beschluss

Die Komparentin, namens handelnd wie hiavor erwähnt, beschließt, angesichts der zukünftigen Aufgaben der FONDATION STE ZITHE folgende Personen in den Verwaltungsrat zu kooptieren:

- Herr Marc Elvinger, Rechtsanwalt, geboren in Luxemburg, am 7. Juni 1960, von Luxemburger Nationalität, wohnhaft in L-1139 Luxemburg, 22, rue des Franciscaines;
- Herr Prof. Dr. Ernest Gillen, Präsident der Caritas, geboren in Differdingen, am 29. Januar 1960, von Luxemburger Nationalität, wohnhaft in L-2728 Luxemburg, 52, rue Jules Wilhelm;
- Herr Dr. Hans Jürgen Goetzke, Generaldirektor, geboren in Düsseldorf, (Bundesrepublik Deutschland), am 20. Februar 1955, von Deutscher Nationalität, wohnhaft in L-1145 Luxemburg, 47, rue des Aubépines;
- Herr Michel Wurth, Vize-Präsident der Generaldirektion Arcelor, geboren in Luxemburg, am 17. April 1954, von Luxemburger Nationalität, wohnhaft in L-1542 Luxemburg, 11, rue Jean-Baptiste Fresez.

Dritter Beschluss

Die Komparentin, namens handelnd wie hiavor erwähnt, beschließt folgende Neufassung der Statuten:

STATUTEN

1. Kapitel. Name, Sitz, Dauer

Art. 1. Die Stiftung trägt den Namen FONDATION STE ZITHE.

Art. 2. Die Stiftung ist auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 3. Der Sitz der Stiftung befindet sich in Luxemburg.

2. Kapitel. Stiftungszweck

Art. 4. Die Stiftung hat als Zweck:

a) Die umfassende Versorgung aller in Luxemburg wie im Ausland lebenden Schwestern, die der Kongregation «Schwestern Unserer Lieben Frau vom Berge Karmel» mit Sitz in L-2763 Luxemburg, 32, rue Sainte Zithe, (nachfolgend «die Kongregation» genannt) angehören.

Hierzu gehört die Sicherstellung des Lebensunterhaltes und Lebensraumes, Aus- und Weiterbildung, Behandlung und Verpflegung in Krankheit und Alter sowie die Voraussetzungen für ein religiöses Leben in Gemeinschaft gemäß den Satzungen der Kongregation.

b) Die Förderung der Krankenhaus-, Alten- und Betreuungseinrichtungen, die im Sinne der Gründer der Kongregation fortzuführen sind.

In Afrika, insbesondere in Malawi, gehört neben der Gesundheitsversorgung umfassende Entwicklungsarbeit zu den Aufgaben der Kongregation. Hierzu sind Maßnahmen gegen Hunger und Unterernährung sowie Bildungsarbeit und Gesundheitsvorsorge zu rechnen.

Die Stiftung soll unbeschadet ihrer Aktivitäten im Ausland dauerhaft karitative Aufgaben in Luxemburg wahrnehmen.

c) Die Förderung eines religiösen, kulturellen und sozialen Rahmens für alte, verlassene oder notleidende Personen.

d) Die Unterstützung aller Projekte oder Initiativen, die diesen Tätigkeitsbereichen entsprechen.

3. Kapitel. Stiftungskapital, Einkommen

Art. 5. Das Stiftungskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR). Die Einnahmen der Stiftung bestehen aus:

a) Einkommen aus eigenem Vermögen;

b) Spenden, Vermächtnissen, finanziellen Unterstützungen und Subventionen aller Art sowie den Einkommen (Gehälter, Renten und andere) der Mitglieder der Kongregation. Die Entgegennahme von Spenden und Vermächtnissen unterliegt den Bestimmungen der Artikel 16 und 36 des abgeänderten Gesetzes vom 21. April 1928.

4. Kapitel. Verwaltung

Art. 6.

a) Die Stiftung wird durch einen Rat von mindestens 3 und höchstens 9 Mitgliedern verwaltet.

b) Der Rat der Stiftung setzt sich aus folgenden Mitgliedern zusammen:

- Schwester Brigitte, geborene Brigitte-Maria Schneiders, Krankenschwester/Generaloberin, geboren in Fankel/Mosel, (Bundesrepublik Deutschland), am 11. Mai 1946, von Deutscher Nationalität, wohnhaft in L-2763 Luxemburg, 32, rue Ste Zithe;

- Schwester Wilfrieda, geborene Maria-Elisabeth Hoffmann, Erzieherin/Generalassistentin, geboren in Wiesbach, (Bundesrepublik Deutschland), am 19. November 1943, von Deutscher Nationalität, wohnhaft in L-2763 Luxemburg, 32, rue Ste Zithe;

- Schwester Myriam, geborene Margarethe Ney, Diplom-Pädagogin, geboren in Eiweiler, (Bundesrepublik Deutschland), am 3. Januar 1956, von Deutscher Nationalität, wohnhaft in L-8310 Capellen, 80, route d'Arlon;

- Schwester Michèle, geborene Josette Koedinger, Krankenschwester/Hauswirtschaftsleiterin, geboren in Luxemburg, am 13. März 1942, von Luxemburger Nationalität, wohnhaft in L-4732 Petingen, 3, rue de l'Ecole;

- Schwester Françoise, geborene Fanny Koedinger, Krankenschwester/Seelsorgerin, geboren in Luxemburg, am 15. Juli 1944, von Luxemburger Nationalität, wohnhaft in L-2763 Luxemburg, 36, rue Ste Zithe;
- Herr Marc Elvinger, Rechtsanwalt, geboren in Luxemburg, am 7. Juni 1960, von Luxemburger Nationalität, wohnhaft in L-1139 Luxemburg, 22, rue des Franciscaines;
- Herr Prof. Dr. Ernest Gillen, Präsident der Caritas, geboren in Differdingen, am 29. Januar 1960, von Luxemburger Nationalität, wohnhaft in L-2728 Luxemburg, 52, rue Jules Wilhelm;
- Herr Dr. Hans Jürgen Goetzke, Generaldirektor, geboren in Düsseldorf, (Bundesrepublik Deutschland), am 20. Februar 1955, von Deutscher Nationalität, wohnhaft in L-1145 Luxemburg, 47, rue des Aubépines;
- Herr Michel Wurth, Vize-Präsident der Generaldirektion Arcelor, geboren in Luxemburg, am 17. April 1954, von Luxemburger Nationalität, wohnhaft in L-1542 Luxemburg, 11, rue Jean-Baptiste Fresez.

c) Die Verwalter, die ihr Mandat aufgeben, können, wenn die Anzahl der Verwalter niedriger als neun ist, und müssen, wenn sie niedriger als drei ist, per Entscheid der verbliebenen Verwalter ersetzt werden.

d) Die Generaloberin der Kongregation ist von Rechts wegen Mitglied des Stiftungsrates.

e) Die Zuwahl neuer Mitglieder erfolgt durch die in Funktion bleibenden Mitglieder des Stiftungsrates.

Handelt es sich um Mitglieder der Kongregation, ist die einfache Mehrheit erforderlich, andernfalls Zweidrittelmehrheit.

Bei der Zuwahl von Mitgliedern des Stiftungsrates, die nicht Mitglieder der Kongregation sind, muss dem religiösen Verständnis und Auftrag der Kongregation sowie dem Zweck der Stiftung Rechnung getragen werden. Weiterhin muss zumindest die Hälfte der Mitglieder des Stiftungsrates ihren Wohnsitz im Großherzogtum Luxemburg haben.

f) Das Mandat der Mitglieder im Stiftungsrat, die nicht Mitglieder der Kongregation sind, läuft für die Dauer von drei Jahren; ein solches Mandat kann bei Ablauf jeweils erneuert werden.

Das Mandat von Mitgliedern der Kongregation, welche auch Mitglied des Ordensrates sind, endet mit dem Ausscheiden aus dem Ordensrat.

Das Mandat von Mitgliedern der Kongregation, welche nicht Mitglied des Ordensrates sind, endet nach drei Jahren. Ein solches Mandat kann bei Ablauf jeweils erneuert werden.

Der Ordensrat ist das oberste Leitungsorgan der Kongregation. Er wird alle 6 Jahre durch das Generalkapitel der Kongregation durch Wahl bestimmt. Die Generaloberin steht dem Ordensrat vor.

g) Verwalter können mit einer Zweidrittelmehrheit zu jedem Zeitpunkt aus dem Rat abberufen werden, ohne dass es dazu einer Begründung bedarf.

h) Sollten alle Verwalter ihr Amt niederlegen, so wird ein neuer Stiftungsrat durch die Versammlung aller Schwestern, die der Kongregation angehören, gewählt.

Briefwahl oder Wahl durch Vollmacht an ein anderes Mitglied der Kongregation ist zulässig. Jedoch kann kein Mitglied mehr als eine Vollmacht annehmen.

Art. 7. Der Stiftungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden. Zum Vorsitzenden des Stiftungsrates kann nur derjenige gewählt werden, dessen Kandidatur zuvor die Zustimmung der Generaloberin erhalten hat. Der Vorsitzende des Rates muss seinen Wohnsitz in Luxemburg haben. Die Sitzungen des Rates werden vom Vorsitzenden oder stellvertretenden Vorsitzenden und ihrer Abwesenheit vom ältesten Mitglied des Stiftungsrates einberufen und geleitet.

Art. 8. Der Stiftungsrat tritt an dem in den Einladungen anzugebenden Ort so oft zusammen, wie es das Interesse der Stiftung erfordert. Mindestens einmal alle sechs Monate hat eine Sitzung stattzufinden. Die Einladungen sind vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Mitgliedern zu unterzeichnen. Die Einladung ergeht per Brief mindestens 8 (acht) Tagen vor der einberufenen Sitzung.

Art. 9. Der Stiftungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Mitglied des Stiftungsrates kann per Brief, Telefax oder E-Mail einem andern Mitglied den Auftrag geben, ihn zu vertreten. Jedoch kann kein Mitglied mehr als eine Vollmacht annehmen.

Die Entscheidungen werden mit der Mehrheit der Stimmen getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme desjenigen, der die Sitzung leitet, ausschlaggebend.

Die Protokolle der Sitzungen werden von den in der nächsten Sitzung anwesenden Mitgliedern genehmigt und vom Vorsitzenden oder seinem Stellvertreter unterzeichnet.

Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Mitgliedern entsprechend bestätigt.

Art. 10. Der Stiftungsrat verfügt über umfassende Befugnisse für die Geschäftsführung der Stiftung und für die Verwirklichung der Stiftungsziele.

Der Stiftungsrat kann nicht über die Mittel der Stiftung verfügen, wenn dadurch mittel- oder langfristig die Gefahr entstände, dass die Stiftung nicht die Versorgung der Mitglieder der Kongregation in Luxemburg oder im Ausland gewährleisten kann.

Art. 11. Der Stiftungsrat kann die Führung der Tagesgeschäfte entweder an eines seiner Mitglieder («administrateur-délégué») oder an einen Dritten (directeur exécutif) übertragen.

Er kann die Führung der Tagesgeschäfte ebenso einem sich aus mehreren Mitgliedern des Stiftungsrates zusammensetzenden Gremium (comité de direction) anvertrauen.

5. Kapitel. Jahresabschluss

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

Zum Ende jedes Geschäftsjahres erstellt der Stiftungsrat das Budget des folgenden Geschäftsjahres. Die Führung der Konten der Stiftung sowie die Erstellung des Jahresabschlusses haben nach den jeweils gültigen rechtlichen Vorschriften zu erfolgen.

Der Stiftungsrat beauftragt einen Wirtschaftsprüfer mit der Prüfung des Jahresabschlusses. Dieser legt dem Stiftungsrat einen schriftlichen Bericht vor.

Innerhalb von zwei Monaten nach Abschluss des Geschäftsjahres werden der Jahresabschluss und das Budget dem Justizminister zugeleitet und im Mémorial veröffentlicht.

6. Kapitel. Änderung der Statuten

Art. 13. Die Statuten können durch Beschluss des Stiftungsrates geändert werden, der mit Zweidrittelmehrheit seiner Mitglieder gefasst werden muss.

Dies setzt voraus, dass in der Einladung darauf hingewiesen wird, dass Änderungen der Statuten behandelt werden sollen. Weiterhin ist für die Wirksamkeit einer Statutenänderung erforderlich, dass in einer zweiten Sitzung, die frühestens nach vier Wochen stattfinden kann, erneut mit einer Zweidrittelmehrheit der zuvor gefasste Beschluss bestätigt wird. Der Artikel 4A der Statuten kann weder aufgehoben noch geändert werden.

7. Kapitel. Auflösung

Art. 14. Falls die Stiftung aufgelöst wird, wird das verbleibende Vermögen an eine Stiftung luxemburgischen Rechts oder eine als gemeinnützig anerkannte Vereinigung ohne Gewinnzweck luxemburgischen Rechts, welche eine der Stiftung ähnliche Aktivität haben, übertragen. Diese Bestimmung wird von den Mitgliedern des Stiftungsrates während der Auflösung beschlossen. Es obliegt dem Stiftungsrat in diesem Zusammenhang die Versorgung der Mitglieder der Kongregation zu gewährleisten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B.-M. Schneiders, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2005, vol. 535, fol. 15, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Junglinster, den 25. Januar 2006. J. Seckler.

(012188/231/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

EVEREST INVEST HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 92.606.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011599/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

BATI CV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 11, rue des Bois.

R. C. Luxembourg B 110.493.

Les soussignés:

- Monsieur Grégory Cavelier, ingénieur, demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, 50, rue du Marché,

- Monsieur Domingos Vieira, directeur de sociétés, demeurant à L-8358 Goebange, 12, rue Principale, associés de la Société à responsabilité limitée BATI CV, S.à r.l. ont pris acte de la cession de parts intervenue avec effet au 12 janvier 2006 et déclarent leur accord quant à cette cession.

Monsieur Grégory Cavelier, détenteur de 50 parts sociales cède l'intégralité de ses parts à la valeur nominale de EUR 125 par part sociale à:

- ISOMAX S.A., Société Anonyme, avec comme siège, L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, constituée en date du 28 décembre 2005.

Monsieur Domingos Vieira, détenteur de 50 parts sociales cède l'intégralité de ses parts à la valeur nominale de EUR 125 par part sociale à:

- ISOVI S.A., Société Anonyme, avec comme siège, L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, constituée en date du 28 décembre 2005.

A la suite de cette cession, les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de EUR 12.500 de la Société à responsabilité limitée BATI CV, S.à r.l. sont réparties comme suit:

ISOMAX S.A.	50 parts
ISOVI S.A.	50 parts
Total	100 parts

Fait à Luxembourg, le 12 janvier 2006.

ISOMAX S.A. / ISOVI S.A. / G. Cavelier / D. Vieira

Signature / Signature / - / -

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013769/510/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

DEXACO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 88.801.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011603/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

DEXACO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 88.801.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011602/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

EUROPEAN SYSTEMS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 50.818.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011620/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

EUROPEAN SYSTEMS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 50.818.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011618/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

EUROPEAN SYSTEMS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 50.818.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011616/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

FEL.ER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5772 Weiler-la-Tour, 4, rue de Hassel.

R. C. Luxembourg B 113.797.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Félix Meyers, cafetier, né à Luxembourg, le 15 juillet 1952, demeurant à L-6793 Grevenmacher, 83, route de Trèves,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un café-brasserie avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de FEL.ER, S.à r.l. société à responsabilité limitée.**Art. 4.** Le siège social est établi à Weiler-la-Tour.**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Félix Meyers, cafetier, demeurant à L-6793 Grevenmacher, 83, route de Trèves.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révoqués par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Décision de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Félix Meyers, prénommé, gérant technique,

b) Madame Hiltrud Erika Busch, cafetière, née à Veldenz (Allemagne), le 7 novembre 1953, demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour, 4, rue de Hassel, gérante administrative.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant technique.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-5772 Weiler-la-Tour, 4, rue de Hassel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Meyers, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, vol. 152S, fol. 12, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

E. Schlessler.

(012230/227/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

BLACK & DECKER INTERNATIONAL HOLDINGS B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 9,200,460.-.

Registered office: Amsterdam in the Netherlands.

Principal place of business: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 68.227.

In the year two thousand four, on the twenty-seventh day of August, before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of BLACK & DECKER INTERNATIONAL HOLDINGS B.V./S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in Amsterdam, the Netherlands and having its principal office and effective place of management registered at 5, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 68.227 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Mr Georgius Gerardus Bernardus Wortelboer, a notary residing in Rotterdam, the Netherlands, of 30th July, 1991 and amended by (i) a deed of Mr André-Jean-Joseph Schwachtgen, a notary residing in Luxembourg, dated 30th December 1998 and published in the Mémorial, Recueil Sociétés et Associations, C N° 259 on 14th April 1999 and (ii) by a deed of Mr Gérard Lecuit, a notary residing in Hesperange, dated 30th November 1999 and published in the Mémorial, Recueil Sociétés et Associations, C N° 99 of 28th January 2000 and (iii) by a deed of Mr Gérard Lecuit dated 4th January 2002 and published in the Mémorial, Recueil Sociétés et Associations, C N° 805 of 28th May 2002:

1. BLACK & DECKER LUXEMBOURG S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in Luxembourg, acting in its capacity as holder of 50,010 (fifty thousand and ten) shares A and 49,970 (forty-nine thousand nine hundred seventy) shares B in the Company,

hereby represented by Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued in Slough, on 19th August 2004;

2. BLACK & DECKER FINANCE S.C.A., a company incorporated under the laws of France, having its registered office in Dardilly, France, acting in its capacity as holder of fifty thousand (50,000) shares C in the Company,

hereby represented by Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued in Dardilly, on 25th August 2004;

3. BANDHART OVERSEAS, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office in Birmingham, United Kingdom, acting in its capacity as holder of twenty-one thousand (21,000) shares D in the Company,

hereby represented by Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued in Birmingham, on 25th August 2004;

4. BLACK & DECKER INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office in Newark, Delaware, United States of America, acting in its capacity as holder of twenty (20) shares E in the Company,

hereby represented by Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued in Towson, on 19th August 2004;

5. BLACK & DECKER EUROPE, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office in Berkshire, United Kingdom, acting in its capacity as holder of twenty-nine thousand (29,000) shares D in the Company,

hereby represented by Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued in Berkshire, on 26th August 2004;

6. BLACK & DECKER INTERNATIONAL HOLDINGS B.V./S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in Amsterdam, the Netherlands and having its principal office and effective place of management registered at 5, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg, acting in its capacity as holder of ten (10) shares B in the Company,

hereby represented by Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued in Towson, on 25th August 2004.

Such proxies after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That fifty thousand and ten (50,010) shares A, forty-nine thousand nine hundred and eighty (49,980) shares B, fifty thousand (50,000) shares C, fifty thousand (50,000) shares D and twenty (20) shares E, having a nominal value of forty-six Euro (EUR 46) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of four hundred sixty Euro (EUR 460) in order to bring the share capital from its present amount of nine million two hundred thousand four hundred and sixty Euro (EUR 9,200,460), represented by fifty thousand and ten (50,010) shares A, forty-nine thousand nine hundred and eighty (49,980) shares B, fifty thousand (50,000) shares C, fifty thousand (50,000) shares D and twenty (20) shares E, having a nominal value of forty-six Euro (EUR 46) each to nine million two hundred thousand Euro (EUR 9,200,000), by way of the cancellation of ten (10) shares B held by the Company, having a nominal value of forty-six Euro (EUR 46) each;

3. Consequential amendment of article 5.1 of the articles of associations so as to reflect the above capital reduction; and

4. Miscellaneous.

III. That the appearing parties have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders being represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance.

Second resolution

The Meeting acknowledges that the Company itself holds ten (10) shares B in its share capital and that the Company wishes to cancel such shares so as to no longer own shares in itself. Therefore, the Meeting resolves to cancel ten (10) shares B held by the Company in its share capital.

As a result of the above, the Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of four hundred sixty Euro (EUR 460) in order to bring the share capital from its present amount of nine million two hundred thousand four hundred and sixty Euro (EUR 9,200,460), represented by fifty thousand and ten (50,010) shares A, forty-nine thousand nine hundred and eighty (49,980) shares B, fifty thousand (50,000) shares C, fifty thousand (50,000) shares D and twenty (20) shares E, having a nominal value of forty-six Euro (EUR 46) each to nine million two hundred thousand Euro (EUR 9,200,000), by way of the cancellation of ten (10) shares B of the Company, having a nominal value of forty-six Euro (EUR 46) each, numbered B 21 up to and including B 30 which are held by the Company (the Shares).

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the shareholdings in the Company are as follows:

Shareholders	Shares
BLACK & DECKER LUXEMBOURG S.A.	50,010 shares A
	49,970 shares B
BLACK & DECKER FINANCE S.C.A.	50,000 shares C
BANDHART OVERSEAS	21,000 shares D
BLACK & DECKER EUROPE	29,000 shares D
BLACK & DECKER INC.	20 shares E
Total	200,000 shares

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of association so as to reflect the above share capital reduction:

«The authorised capital of the Company is set at twenty-three million Euro (EUR 23,000,000) divided into ninety thousand (90,000) shares A, ninety thousand (90,000) shares B, ninety thousand (90,000) shares C, ninety thousand (90,000) shares D, ninety thousand (90,000) shares E, ten thousand (10,000) shares AA, ten thousand (10,000) shares BB, ten thousand (10,000) shares CC, ten thousand (10,000) shares DD, ten thousand (10,000) shares EE, each with a nominal value of forty-six Euro (EUR 46), of which a total capital amount of nine million two hundred thousand Euro (EUR 9,200,000) is issued and outstanding and which is composed as follows:

- fifty-thousand and ten (50,010) shares A, numbers A 46,001 up to and including A 48,010 and A 52,001 up to and including A 100,000;
- forty-nine thousand nine hundred and seventy (49,970) shares B, numbers B 31 up to and including B 50,000;
- fifty-thousand (50,000) shares C, numbers C 1 up to and including C 50,000;
- fifty-thousand (50,000) shares D, numbers D 1 up to and including D 50,000; and
- twenty (20) shares E, numbers E 1 up to and including E 20.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept août,
par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de BLACK & DECKER INTERNATIONAL HOLDINGS B.V./S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à Amsterdam, Pays-Bas, et avec principal établissement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.227 (la Société), constituée par un acte de Maître Georgius Gerardus Bernardus Wortelboer, notaire de résidence à Rotterdam, Pays-Bas, du 30 juillet 1991 et modifié par (i) un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, du 30 décembre 1998 et publié au Mémorial, Recueil Sociétés et Associations, C-N° 259 le 14 avril 1999 et (ii) par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, du 30 novembre 1999 et publié au Mémorial, Recueil Sociétés et Associations, C-N° 99 du 28 janvier 2000 et (iii) par un acte de Maître Gérard Lecuit du 4 janvier 2002 et publié au Mémorial, Recueil Sociétés et Associations, C-N° 805 du 28 mai 2002:

1. BLACK & DECKER LUXEMBOURG S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Luxembourg, agissant en sa capacité d'associé détenant cinquante mille dix (50.010) parts sociales A et quarante-neuf mille neuf cent soixante-dix (49.970) parts sociales B de la Société,

représentée par Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Slough, le 19 août 2004;

2. BLACK & DECKER FINANCE S.C.A., une société de droit français, ayant son siège social à Dardilly, France, agissant en sa capacité d'associé détenant cinquante mille (50.000) parts sociales C de la Société,

représentée par Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dardilly, le 25 août 2004;

3. BANDHART OVERSEAS, une société de droit anglais, ayant son siège social à Birmingham, Royaume-Uni, agissant en sa capacité d'associé détenant vingt et un mille (21.000) parts sociales D de la Société,

représentée par Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Birmingham, le 25 août 2004;

4. BLACK & DECKER INC., une société incorporée sous la loi de l'état du Delaware, ayant son siège social à Newark, Delaware, Etats-Unis, agissant en sa capacité d'associé détenant vingt (20) parts sociales E de la Société,

représentée par Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Towson, le 19 août 2004;

5. BLACK & DECKER EUROPE, une société de droit anglais, ayant son siège social à Berkshire, Royaume-Uni, agissant en sa capacité d'associé détenant vingt-neuf mille (29.000) parts sociales D de la Société,

représentée par Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Berkshire, le 26 août 2004;

6. BLACK & DECKER INTERNATIONAL HOLDINGS B.V./S.à r.l., une société luxembourgeoise, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, et avec principal établissement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, agissant en sa capacité d'associé détenant dix (10) parts sociales B de la Société,

représentée par Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Towson, le 25 août 2004.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises ensemble avec lui à l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées de la manière décrite ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. que cinquante mille dix (50.010) parts sociales A, quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt (49.980) parts sociales B, cinquante mille (50.000) parts sociales C, cinquante mille (50.000) parts sociales D et vingt (20) parts sociales E, ayant valeur nominale de quarante-six euro (EUR 46) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont

dûment représentées à la présente assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, reproduit ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre cent soixante euros (EUR 460) dans le but de porter le capital social de son montant actuel de neuf millions deux cent mille quatre cent soixante euros (EUR 9.200.460), représenté par cinquante mille dix (50.010) parts sociales A, quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt (49.980) parts sociales B, cinquante mille (50.000) parts sociales C, cinquante mille (50.000) parts sociales D et vingt (20) parts sociales E, d'une valeur nominale de quarante-six euros (EUR 46) chacune, à neuf millions deux cent mille euros (9.200.000), par l'annulation de dix (10) parts sociales B détenues par la Société, d'une valeur nominale de quarante-six euro (EUR 46) chacune;
3. Modification consécutive de l'article 5.1 des statuts afin de refléter la réduction du capital ci-dessus; and
4. Divers.

III. que les comparants ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme ayant été dûment convoqués et ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît que la Société détient dix (10) parts sociales B du capital social et que la Société souhaite annuler ces parts sociales dans le but de ne plus détenir des parts sociales en elle-même. Ainsi, l'Assemblée approuve l'annulation de dix (10) parts sociales B détenues par la Société dans son capital social.

En conséquence, l'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre cent soixante euros (EUR 460) dans le but de porter le capital social actuel d'un montant de neuf millions deux cent mille quatre cent soixante euros (EUR 9.200.460), représenté par cinquante mille dix (50.010) parts sociales A, quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt (49.980) parts sociales B, cinquante mille (50.000) parts sociales C, cinquante mille (50.000) parts sociales D et vingt (20) parts sociales E, d'une valeur nominale de quarante-six euros (EUR 46) chacune, à neuf millions deux cent mille euros (9.200.000), par l'annulation de dix (10) parts sociales B détenues par la Société, d'une valeur nominale de quarante-six euros (EUR 46) chacune, correspondant au numéro B 21 jusqu'au numéro B 30 inclus détenues par la Sociétés (les Parts sociales).

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de constater que l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

Associés	Parts sociales
BLACK & DECKER LUXEMBOURG S.A.	50.010 parts sociales A 49.970 parts sociales B
BLACK & DECKER FINANCE S.C.A.	50.000 parts sociales C
BANDHART OVERSEAS	21.000 parts sociales D
BLACK & DECKER EUROPE	29.000 parts sociales D
BLACK & DECKER INC.	20 parts sociales E
Total	200.000 parts sociales

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital ci-dessus:

«Le capital social autorisé de la Société est fixé à vingt-trois millions d'euros (EUR 23.000.000) représenté par quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales A, quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales B, quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales C, quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales D, quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales E, dix mille (10.000) parts sociales AA, dix mille (10.000) parts sociales BB, dix mille (10.000) parts sociales CC, dix mille (10.000) parts sociales DD, dix mille (10.000) parts sociales EE, chacune d'une valeur nominale de quarante-six euros (EUR 46), dont sont émis et souscrit pour un montant total de neuf millions deux cent mille euros (EUR 9.200.000) composé comme suit:

- cinquante mille dix (50.010) parts sociales A, du numéro A 46.001 jusqu'au numéro A 48.010 inclus et du numéro A 52.001 jusqu'au numéro A 100.000 inclus;
- quarante-neuf mille neuf cent soixante-dix (49.970) parts sociales B, du numéro B [31] jusqu'au numéro B [50.000] inclus;
- cinquante mille (50.000) parts sociales C, du numéro C 1 jusqu'au numéro C 50.000 inclus;
- cinquante mille (50.000) parts sociales D, du numéro D 1 jusqu'au numéro D 50.000 inclus; et
- vingt (20) parts sociales E, du numéro E 1 jusqu'au numéro E 20 inclus.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 93, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

J. Elvinger.

(012361/211/233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

CASCADAL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 88.808.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011606/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

CASCADAL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 88.808.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011605/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

ROXANE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 76.492.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Signature.

(011668//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

ROXANE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 76.492.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Signature.

(011667//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

ROXANE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 76.492.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Signature.

(011666//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

TOWNLEY CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 80.917.

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TOWNLEY CORPORATION S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80.917, constituée à Curaçao en date du 21 décembre 1983,

dont le siège social a été transféré à Luxembourg et la forme d'une société anonyme adoptée, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 842 du 4 octobre 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant:

- en date du 8 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1195 du 19 décembre 2001,
- en date du 20 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 783 du 25 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michal Wittmann, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Klaus Krumnau, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 40.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 60.000,- EUR à 100.000,- EUR, par l'émission de 8 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5.000,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des 8 actions nouvelles.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante mille euros (40.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de soixante mille euros (60.000,- EUR) à cent mille euros (100.000,- EUR), par l'émission de huit (8) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq mille euros (5.000,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et Libération

Les huit (8) actions nouvelles ont été souscrites par la société de droit de Gibraltar TORTEVAL HOLDINGS LIMITED, avec siège social au 3F, Eurolife Building, 1 Coral Road, Gibraltar, et libérées intégralement moyennant:

- un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (39.998,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément;

- renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société anonyme TOWNLEY CORPORATION S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Rapport du réviseur d'entreprises

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, Monsieur Jimmy Tong Sam de la société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

Suite à la décision qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par vingt (20) actions, chacune d'une valeur nominale de cinq mille euros (5.000,- EUR).»

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparant, le présent acte est rédigé en français suivis d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille six cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and five, on the thirtieth of December.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the stock company («société anonyme») TOWNLEY CORPORATION S.A., with registered office at L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 80.917, incorporated in Curaçao on the 21st of December 1983,

whose registered office has been transferred to Luxembourg and the form of a stock company («société anonyme») has been adopted by deed of undersigned notary on the 15 of January 2001, published in the Mémorial C number 842 of October 4, 2001,

and whose articles of association have been modified pursuant to deeds of the undersigned notary:

- on the 8th of June 2001, published in the Mémorial C number 1195 of December 19, 2001,

- on the 20th of June 2003, published in the Mémorial C number 783 of the 25th of July 2003.

The meeting is presided by Mr Michal Wittmann, company director, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr Christian Dostert, private employee, professionally residing in Junglinster.

The meeting elects as scrutineer Mr Klaus Krumnau, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the capital to the extent of 40,000.- EUR, in order to raise it from its present amount of 60,000.- EUR to 100,000.- EUR, by the issue of 8 new shares with a nominal value of 5,000.- EUR each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2.- Subscription and full payment of the 8 new shares.

3.- Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association.

4.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed ne varietur by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital by forty thousand Euro (40,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of sixty thousand Euro (60,000.- EUR) up to one hundred thousand Euro (100,000.- EUR), by the issue and the subscription of eight (8) new shares with a par value of five thousand Euro (5,000.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The eight (8) new shares have been subscribed by the company under the laws of Gibraltar TORTEVAL HOLDINGS LIMITED, with registered office in 3F, Eurolife Building, 1 Coral Road, Gibraltar, and fully paid up:

- by payment in cash so that the amount of thirty-nine thousand nine hundred and ninety-eight Euro (39,998.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto;

- by relinquishment of an unquestionable, liquid and enforceable claim, existing at its profit and against the said company TOWNLEY CORPORATION S.A., prenamed.

Report of the auditor

This transfer is certified by a report of the independent auditor, Mr Jimmy Tong Sam of the company CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., with registered office in Luxembourg, in conformity with the stipulations of article 26-1 of the companies law and the conclusion of which is the following:

«Conclusion

Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration.»

This report, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The assembly decides to amend the first paragraph of article five (5) of the articles of association in order to reflect such action, and to give it the following wording:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par vingt (20) actions, chacune d'une valeur nominale de cinq mille euros (5.000,- EUR).»

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand six hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil statuses and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: M. Wittmann, Ch. Dostert, K. Krumnau, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2006, vol. 535, fol. 37, case 8. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2006.

J. Seckler.

(013960/231/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

MANENDA TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 104.960.

Le bilan de liquidation au 28 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Signature.

(011664//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

GARAGE CARLO APEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 44-46, rue Jos Kieffer.

R. C. Luxembourg B 27.444.

L'an deux mille six, le treize janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Carlo Apel, mécanicien, né à Luxembourg, le 4 août 1958, demeurant à L-4024 Esch-sur-Alzette, 214, rue de Belval;

2.- Madame Simone Chlecq, épouse de Monsieur Carlo Apel, employée indépendante, née à Esch-sur-Alzette, le 4 octobre 1961, demeurant à L-4024 Esch-sur-Alzette, 214, rue de Belval.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée GARAGE CARLO APEL, S.à r.l., avec siège social à L-4176 Esch-sur-Alzette, 44-46, rue Jos Kieffer,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 27.444,
constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 janvier 1988, publié au Mémorial C numéro 112 du 27 avril 1988,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire prénommé, en date du 31 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 252 du 28 juillet 1990 et aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 mars 1992, publié au Mémorial C numéro 381 du 4 septembre 1992,

dont le capital social de trois millions cent mille francs (3.100.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune est reparti comme suit:

1.- Monsieur Carlo Apel, prénommé, mille cinq cent cinquante parts sociales	1.550
2.- Madame Simone Chlecq, prénommée, mille cinq cent cinquante parts sociales	1.550
Total: trois mille cent parts sociales	3.100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter les décisions suivantes:

1. Conversion du capital social en euros de sorte que le capital représente maintenant soixante-seize mille huit cent quarante-six euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 76.846,99). Pour arrondir ce capital et pour disposer de parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), les associés déclarent qu'ils ont versé à la caisse de la société le montant de six cent cinquante-trois euros et un cent (EUR 653,01) pour pouvoir disposer d'un capital de soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 77.500,-).

2. Augmentation du capital social de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 77.500,-) à deux cent vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 227.500,-), par l'émission de six mille (6.000) parts sociales nouvelles jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes par un versement en espèces d'un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-).

Les six mille (6.000) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune sont souscrites comme suit:

- 3.000 parts sociales par Monsieur Carlo Apel, prénommé, ici présent;
- 3.000 parts sociales par Madame Simone Chlecq, prénommée, ici présent.

La somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société. Suite aux décisions qui précèdent, l'article cinq (5) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à deux cent vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 227.500,-), représenté par neuf mille cent (9.100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Les neuf mille cent (9.100) parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Carlo Apel, prénommé, quatre mille cinq cent cinquante parts sociales	4.550
2.- Madame Simone Chlecq, prénommée, quatre mille cinq cent cinquante parts sociales	4.550
Total: neuf mille cent parts sociales	9.100

3. Pour autant que de besoin, les comparants déclarent que le siège de la société est à L-4176 Esch-sur-Alzette, 44-46, rue Jos Kieffer.

Frais

Les comparants évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital à deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Apel, S. Chlecq, F. Kessler.

Enregistré à Esch, le 17 janvier 2006, vol. 914, fol. 32, case 11. – Reçu 1.506,53 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 février 2006.

F. Kessler.

(014363/219/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

GARAGE CARLO APEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 44-46, rue Jos Kieffer.

R. C. Luxembourg B 27.444.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçus par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 janvier 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 février 2006.

F. Kessler.

(014365/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

METROFINA INVEST HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 84.664.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011609/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

METROFINA INVEST HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 84.664.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011608/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUNDS 2 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 103.975.

In the year two thousand five, on the sixteenth of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting as the representative of the Board of Directors of the Company, pursuant to a resolution of the Board of Directors dated 28 June 2005.

A copy of the minutes of this meeting, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1. MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUNDS 2 S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 103.975, has been incorporated by a deed drawn up by the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 28 October 2004, whose articles have been published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 60 dated 21 January 2005, page 2853 (the «Company»).

2. The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended, and in particular the capital has been increased with an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) in order to raise it from thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one hundred Euro (EUR 31,100.-) pursuant to a notarial deed drawn up by the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 14 December 2004 and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 412 dated 4 May 2005, page 19766.

3. The subscribed capital of the Company is fixed at thirty-one thousand one hundred Euro (EUR 31,100.-), divided into twenty-four thousand and eight hundred (24,800) shares (the «Ordinary Shares») and into eighty (80) shares of class A (the «Class A Shares»), with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up (by 100%).

4. Pursuant to article 6 of the Articles, an un-issued but authorized share capital is fixed at ninety-nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred Euro (EUR 99,999,900.-), represented by seventy-nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and twenty (79,999,920) shares of one Euro twenty-five Cents (EUR 1.25) each, redeemable or not, and is subject to the specific limits and conditions set out under article 6 of the Articles.

5. The increase of the subscribed share capital shall be realised within the strict limits defined in the clauses 6.2 to 6.7 of the Articles, which are as following:

«6.2 The Board of Directors is authorised, during a period ending five (5) years following the date of the incorporation of the Company, to issue convertible debt instruments and/or to increase the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several times, following the conversion of the debt instruments or not, by issuing shares of class A redeemable or not (the «Class A Shares»), shares of class B redeemable or not (the «Class B Shares»), shares of class C redeemable or not (the «Class C Shares») or any other class of shares redeemable or not as the Board of Directors may determined (the «Other Class»). The Class A Shares, together with the Class B Shares if any, the Class C Shares if any, and any Other Class are referred to as the «Specific Classes» and each a «Specific Class».

6.3 Each Specific Class will give right to the profit or loss generated by the asset especially acquired out of the proceeds of the issuance of such Specific Class (each, an «Allocated Asset») as determined by the Board of Directors at the time of the issuance of such Specific Class.

6.4 The Board of Directors may also determine:

(a) the time and the number of the shares of a Specific Class to be subscribed and issued;

(b) whether the shares of a Specific Class have to be offered on a pre-emptive basis to the existing shareholders in proportion of the capital represented by their Shares (as defined hereafter) or not;

(c) whether a share premium will be paid on the shares of a Specific Class to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and

(d) whether the shares of a Specific Class will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

6.5 The Board of Directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares of a Specific Class representing part or all of such increased amounts of capital.

6.6 Upon cash increase of the share capital of the Company by the Board of Directors within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1. of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital under article 6 of the Articles.

6.7 Each of the Ordinary Shares and, if any, the shares of the Specific Class, is (are) referred to as a «Share» or together as the «Shares».)»

6. In its meeting of 28 June 2005, the Board of Directors of the Company has decided to increase the subscribed share capital of the Company with an amount of six hundred Euro (EUR 600.-) pursuant to article 6 of the Articles in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand one hundred Euro (EUR 31,100.-) to thirty-one thousand seven hundred Euro (EUR 31,700.-) by creating and issuing:

- eighty (80) shares of class B (the «Class B Shares»);
- eighty (80) shares of class C (the «Class C Shares»);
- eighty (80) shares of class D (the «Class D Shares»);
- eighty (80) shares of class E (the «Class E Shares»);
- eighty (80) shares of class F (the «Class F Shares»); and
- eighty (80) shares of class G (the «Class G Shares»),

(the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares and the Class G Shares are together referred as to the «New Shares»).

7. The Board of Directors has decided that the subscription and the paying up of the New Shares has to be done by contribution in cash.

8. The Board of Directors has further decided to grant full power to Mr Hubert Janssen to execute and sign on his sole signature all formalities related to such capital increase.

9. The New Shares have been fully subscribed on 28 June 2005 by:

- MACQUARIE SPECIALISED ASSET MANAGEMENT LIMITED, an Australian public company, limited by shares, having its registered office at 1, Martin Place, Sydney, New South Wales 2000, Australia, registered with number ABN 71 087 382 965 at Sydney NSW Register, as responsible entity of MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND IIA in proportion to

- forty (40) Class B Shares for an amount of fifty Euro (EUR 50.-);
- forty (40) Class C Shares for an amount of fifty Euro (EUR 50.-);
- forty (40) Class D Shares for an amount of fifty Euro (EUR 50.-);
- forty (40) Class E Shares for an amount of fifty Euro (EUR 50.-);
- forty (40) Class F Shares for an amount of fifty Euro (EUR 50.-); and
- forty (40) Class G Shares for an amount of fifty Euro (EUR 50.-),

and

- MACQUARIE SPECIALISED ASSET MANAGEMENT 2 LIMITED, an Australian public company, limited by shares, having its registered office at 1, Martin Place, Sydney, New South Wales 2000, Australia, registered with number ABN 50 075 295 608 at Sydney NSW Register, as responsible entity of MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND IIB in proportion to

- forty (40) Class B Shares for an amount of fifty Euro (EUR 50.-);
- forty (40) Class C Shares for an amount of fifty Euro (EUR 50.-);
- forty (40) Class D Shares for an amount of fifty Euro (EUR 50.-);
- forty (40) Class E Shares for an amount of fifty Euro (EUR 50.-);
- forty (40) Class F Shares for an amount of fifty Euro (EUR 50.-); and
- forty (40) Class G Shares for an amount of fifty Euro (EUR 50.-).

10. The New Shares have been fully paid up on 21 July 2005 through a contribution in cash.

11. The justifying documents of the subscriptions and of the payment of the New Shares have been consequently produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

12. As a consequence of such increase of capital of the Company, the article 5 of the Articles regarding the subscribed capital is amended and now reads as follows:

«The subscribed capital is set at thirty-one thousand seven hundred Euro (EUR 31,700. -), divided into twenty-four thousand and eight hundred (24,800) shares (the «Ordinary Shares»), eighty (80) shares of class A (the «Class A Shares»), eighty (80) shares of class B (the «Class B Shares»), eighty (80) shares of class C (the «Class C Shares»), eighty (80) shares of class D (the «Class D Shares»), eighty (80) shares of class E (the «Class E Shares»), eighty (80) shares of class F (the «Class F Shares») and eighty (80) shares of class G (the «Class G Shares»), with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up (by 100%).»

13. As a consequence of such increase of the share capital of the Company, clause 6.1 of the Articles is amended and now reads as follows:

«6.1 The Company has an un-issued but authorized share capital fixed at ninety-nine million nine hundred and ninety-nine thousand three hundred Euro (EUR 99,999,300.-), represented by seventy-nine millions nine hundred and ninety-nine thousand four hundred and forty (79,999,440) shares of one Euro twenty-five Cents (EUR 1.25) each, redeemable or not.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at thousand eight hundred Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seize novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la Société, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration en sa réunion du 28 juin 2005.

Une copie du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUNDS 2 S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 103.975, a été constituée suivant acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 28 octobre 2004, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 60 du 21 janvier 2005, page 2853 (la «Société»).

2. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés, et en particulier le capital social a été augmenté d'un montant de cent euros (100,- EUR) pour le porter de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trente et un mille cent euros (31.100,- EUR) en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger en date du 14 décembre 2004 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 412 du 4 mai 2005, page 19766.

3. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille cent euros (31.100,- EUR), représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions (les «Actions Ordinaires») et par quatre-vingts actions de classe A (les «Actions de Classe A»), ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, entièrement libérées (à raison de 100%).

4. Conformément à l'article 6 des Statuts, le montant total du capital autorisé de la Société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents euros (99.999.900,- EUR), représenté par soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt (79.999.920) actions, avec une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, rachetables ou non, et est soumis aux limites et conditions définies à l'article 6 des Statuts.

5. L'augmentation du capital social de la Société doit être réalisée dans le strict respect des limites et conditions définies aux articles 6.2 à 6.7 des Statuts, en tenant compte que:

«6.2 Le Conseil d'Administration est autorisé, durant une période de cinq (5) ans suivant la date de constitution de la Société, d'émettre des instruments de dette convertibles et d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, à sa discrétion, en une ou plusieurs fois, suivant la conversion des instruments de dettes ou non, par l'émission d'actions de classe A, rachetables ou non (les «Actions de Classe A»), par l'émission d'actions de classe B, rachetables ou non (les «Actions de Classe B»), par l'émission d'actions de classe C, rachetables ou non (les «Actions de Classe C»), ou toute autre classe d'actions, rachetable ou non tel que le Conseil d'Administration peut le déterminer (les «Autres Classes»). Les Actions de Classe A, ensemble avec les Actions de Classe B, s'il y en a, et les Actions de Classe C, s'il y en a, et toute Autre Classe sont reprises ci-après comme les «Classes Spécifiques» et, chacune, comme une «Classe Spécifique»).

6.3 Chaque Classe Spécifique donnera droit au profit ou perte, généré par l'actif spécialement acquis au moyen du produit de l'émission de cette Classe Spécifique (chacun, un «Actif Alloué»), tel que déterminé par le Conseil d'Administration lors de l'émission de cette Classe Spécifique.

6.4 Le Conseil d'Administration pourra déterminer:

- a) le moment et le nombre d'actions d'une Classe Spécifique à souscrire et à émettre;
- b) si les actions d'une Classe Spécifique doivent être offertes ou non aux actionnaires existants dans le respect de leur droit de souscription préférentiel, établi selon la portion du capital représentée par leurs actions;
- c) si une prime d'émission doit être payée sur les actions d'une Classe Spécifique à souscrire et à émettre et son montant, le cas échéant; et
- d) si les actions d'une Classe Spécifique doivent être libérées en numéraire ou en nature.

6.5 Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions d'une Classe Spécifique représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.6 Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital en vertu de l'article 6 des Statuts de la Société.

6.7 Chaque Action Ordinaire et, le cas échéant, chaque action d'une Classe Spécifique, est reprise ci-après comme une «Action»; ensemble les «Actions».

6. En sa réunion du 28 juin 2005, le Conseil d'Administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de six cents euros (600,- EUR), suivant l'article 6 des Statuts pour le porter de son montant actuel de trente et un mille cent euros (31.100,- EUR) à trente et un mille sept cents euros (31.700,- EUR), par création et émission de:

- quatre-vingts (80) actions de classe B (les «Actions de Classe B»);
- quatre-vingts (80) actions de classe C (les «Actions de Classe C»);
- quatre-vingts (80) actions de classe D (les «Actions de Classe D»);
- quatre-vingts (80) actions de classe E (les «Actions de Classe E»);
- quatre-vingts (80) actions de classe F (les «Actions de Classe F»); et
- quatre-vingts (80) actions de classe G (les «Actions de Classe G»);

(les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D, les Actions de Classe E, les Actions de Classe F et les Actions de Classe G sont ci-après reprises ensemble comme les «Nouvelles Actions»).

7. Le Conseil d'Administration a décidé que la souscription et le paiement des Nouvelles Actions devront se faire en numéraire.

8. Le Conseil d'Administration a également décidé de donner pleins pouvoirs à Monsieur Hubert Janssen d'exécuter et de signer par sa seule signature toutes les formalités relatives à cette augmentation de capital.

9. Les Actions Nouvelles ont été entièrement souscrites le 28 juin 2005 par:

- MACQUARIE SPECIALISED ASSET MANAGEMENT LIMITED, une société publique par actions à responsabilité limitée australienne, ayant son siège social au 1, Martin Place, Sydney, New South Wales 2000, Australie, inscrite sous le numéro ABN 71 087 382 965 au Registre de Sydney NSW, comme entité responsable de MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND IIA à concurrence de:

- quarante (40) Actions de Classe B pour un montant de cinquante euros (50,- EUR);
- quarante (40) Actions de Classe C pour un montant de cinquante euros (50,- EUR);
- quarante (40) Actions de Classe D pour un montant de cinquante euros (50,- EUR);
- quarante (40) Actions de Classe E pour un montant de cinquante euros (50,- EUR);
- quarante (40) Actions de Classe F pour un montant de cinquante euros (50,- EUR); et
- quarante (40) Actions de Classe G pour un montant de cinquante euros (50,- EUR).

- MACQUARIE SPECIALISED ASSET MANAGEMENT 2 LIMITED, une société publique par actions à responsabilité limitée australienne, ayant son siège social au 1, Martin Place, Sydney, New South Wales 2000, Australie, inscrite sous le numéro ABN 50 075 295 608 au Registre de Sydney NSW, comme entité responsable de MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND IIB à concurrence de:

- quarante (40) Actions de Classe B pour un montant de cinquante euros (50,- EUR);
- quarante (40) Actions de Classe C pour un montant de cinquante euros (50,- EUR);
- quarante (40) Actions de Classe D pour un montant de cinquante euros (50,- EUR);
- quarante (40) Actions de Classe E pour un montant de cinquante euros (50,- EUR);
- quarante (40) Actions de Classe F pour un montant de cinquante euros (50,- EUR); et
- quarante (40) Actions de Classe G pour un montant de cinquante euros (50,- EUR).

10. Les Actions Nouvelles ont été entièrement payées et libérées le 21 juillet 2005 par apport en numéraire.

11. Les documents justificatifs de la souscription et de la libération des Nouvelles Actions ont été présentés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.

12. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'alinéa 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille sept cents euros (31.700,- EUR), représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions (les «Actions Ordinaires»), par quatre-vingts actions de classe A (les «Actions de Classe A»), par quatre-vingts actions de classe B (les «Actions de Classe B»), par quatre-vingts actions de classe C (les «Actions de Classe C»), par quatre-vingts actions de classe D (les «Actions de Classe D»), par quatre-vingts actions de classe E (les «Actions de Classe E»), par quatre-vingts actions de classe F (les «Actions de Classe F») et par quatre-vingts actions de classe G (les «Actions de Classe G»), avec une valeur nominale d'un euro vingt-cinq Cents (1,25 EUR) chacune, entièrement libérées (à raison de 100%).»

13. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 6.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La Société dispose d'un capital autorisé d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents euros (99.999.300,- EUR), représenté par soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quarante (79.999.440) actions, avec une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, rachetables ou non.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de mille huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire, soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, vol. 150S, fol. 84, case 1. – Reçu 240 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

J. Elvinger.

(012269/211/252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

LSF MARSEILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 639,000.-.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 90.567.

In the year two thousand and six, on January twenty-sixth.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (the Sole Shareholder), represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 25 January 2006,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated LSF MARSEILLE, S.à r.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.567, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated under the name of LSF KC INVESTMENTS, S.à r.l. pursuant to a deed of notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 30 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 148 of 12 February 2003, amended several times and for the last time by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 20 July 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1239 of 19 November 2005.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly decide on its agenda, which the Sole Shareholder has previously perused. This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 964,000.- (nine hundred sixty-four thousand Euro) by an amount of EUR 162,500.- (one hundred sixty-two thousand five hundred Euro) to an amount of EUR 1,126,500.- (one million one hundred twenty-six thousand five hundred Euro) by the issuance of 1,300 (one thousand three hundred) new shares with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.

All the 1,300 (one thousand three hundred) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 162,500.- (one hundred sixty-two thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of this share capital increase, the Sole Shareholder holds the totality of the Company's shares corresponding to 9,012 (nine thousand and twelve) shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the Sole Shareholder of the Company decides to amend the article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,126,500.- (one million one hundred twenty-six thousand five hundred Euro) represented by 9,012 (nine thousand and twelve) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (l'Associée Unique), représentée par M. Philippe Detournay, ici représentée par M^e Francine Ewers, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 janvier 2006,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurant annexée au présent acte avec lequel elle a été enregistrée.

La partie comparante a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF MARSEILLE, S.à r.l. (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90.567, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 30 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 148 du 12 février 2003, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 20 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1239 du 19 novembre 2005.

L'Associée Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour, duquel il déclare avoir eu préalablement connaissance. Ceci ayant été déclaré, l'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 964.000,- (neuf cent soixante-quatre mille euros) par un montant de EUR 162.500,- (cent soixante-deux mille cinq cents euros) à un montant de EUR 1.126.500,- (un million cent vingt-six mille cinq cents euros) par l'émission de 1.300 (mille trois cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Toutes les 1.300 (mille trois cents) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associée Unique, de sorte que la somme de EUR 162.500,- (cent soixante-deux mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation du capital social, l'Associée Unique détient la totalité des 9.012 (neuf mille douze) parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.126.500,- (un million cent vingt-six mille cinq cents euros) représenté par 9.012 (neuf mille douze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Ewers, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 janvier 2006, vol. 469, fol. 96, case 12. – Reçu 1.625 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 février 2006.

M. Schaeffer.

(014006/5770/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

LSF MARSEILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 90.567.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 février 2006.

M. Schaeffer.

(014005/5770/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

GSW INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 103.547.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Signature.

(011671//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

RETARDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 50.160.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Signature.

(011676//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

RETARDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 50.160.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Signature.

(011669//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

RETARDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 50.160.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Signature.

(011670//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

COWELL REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 33.949.

Le bilan au 31 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Signature.

(011680//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

COWELL REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 33.949.

Le bilan au 31 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Signature.

(011672//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

COWELL REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 33.949.

Le bilan au 31 mai 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00332, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Signature.

(011675//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

ALUDORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 67.021.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(011711/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

ALUDORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 67.021.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(011709/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

ALUDORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 67.021.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(011706/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

FLIGHTINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 36.914.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

(011714/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

39348

GINOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 23.655.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

(011715/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

TNS LUXEMBOURG ZETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 81.658.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Signature.

(011716/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

LINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 67.273.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(011717/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

EWORCS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.961.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 3 février 2006

Première résolution

Le Conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Irène Acciani, de sa fonction d'administrateur de la société, prend acte de cette démission, et la remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur M. Sébastien Felici, employé privé, né le 31 mai 1978 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Troisième résolution

Omissis

Toutes ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

EWORCS EUROPE S.A., Société Anonyme

S. Felici / L. Lazzati

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013783/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 96.998.

In the year two thousand and six, on the twelfth day of January.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l., a limited liability company, organised and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 85.899,

duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., itself represented by Mrs Didem Berghmans, European Legal Coordinator, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in private seal and dated on January 12, 2006.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VIII, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered office at 18, boulevard Royal, 18, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a notarial deed on November 14, 2003 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1,306 on December 8, 2003 (the «Company»). The Company's Articles of Incorporation have not been amended since that date.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To suppress the nominal value of the shares.

2. To convert the share capital of the Company from Great Britain Pounds (GBP) into Euro (EUR) at the exchange rate applicable on the date of the day preceding the present extraordinary general meeting of the shareholders.

3. To reduce the share capital of the Company from its amount after conversion to an amount of fourteen thousand five hundred Euro (EUR 14,500.-), without cancelling any share, divided into five hundred (500) shares, without nominal value, and to allocate the amount corresponding to the amount of the share capital reduction to the Company's share premium account.

4. To reintroduce a nominal value of twenty-nine Euro (EUR 29.-) per share.

5. To convert all accounts in the books of the Company from Great Britain Pounds (GBP) into Euro (EUR).

6. Amendment of article 6 of the articles of association, to reflect the here above resolutions.

7. Miscellaneous.

IV. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to convert the share capital of the Company from Great Britain Pounds (GBP) into Euro (EUR), so that the share capital of ten thousand Great Britain Pounds (10,000.- GBP) divided into five hundred (500) shares, without nominal value, is converted, at an exchange rate applicable on the date of the day preceding this meeting, i.e. 1.- GBP for 1.4534 EUR, into fourteen thousand five hundred and thirty-four Euro (14,534.- EUR) divided into five hundred (500) shares, without nominal value.

Third resolution

The sole shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of thirty-four Euro (EUR 34.-), without cancelling any shares, so as to reduce it from its present amount after conversion of fourteen thousand five hundred and thirty-four Euro (14,534.- EUR) to fourteen thousand five hundred Euro (14,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares, without nominal value, and to allocate the amount of thirty-four Euro (EUR 34.-), corresponding to the amount of the share capital reduction, to the Company's share premium account.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to reintroduce a nominal value of twenty-nine Euro (EUR 29.-) per share.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to convert all accounts in the books of the Company from Great Britain Pounds (GBP) into Euro (EUR).

Sixth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at fourteen thousand five hundred Euro (EUR 14,500.-) divided into five hundred (500) Shares with a nominal value of twenty-nine Euro (EUR 29.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand Euro).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze janvier.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, créée et existant sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, R.C. Luxembourg B 85.899,

dûment représentée par un gérant ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., elle-même représentée par Madame Didem Berghmans, European Legal Coordinator, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 janvier 2006.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VIII, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié du 14 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1306 du 8 décembre 2003 (la «Société»). Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales.
2. Conversion du capital social de la Société de livres sterling (GBP) en euros (EUR) au taux de change en cours le jour précédent celui de la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire des associés.
3. Réduction du capital social de la Société de son montant après conversion à un montant de quatorze mille cinq cents euros (EUR 14.500,-), sans annulation de parts sociales, divisé en cinq cents (500) parts sociales, sans valeur nominale, et allocation du montant correspondant au montant de la réduction du capital social au compte de prime d'émission de la Société.
4. Réintroduction d'une valeur nominale de vingt-neuf euros (EUR 29,-) par part sociale.
5. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de livres sterling (GBP) en euros (EUR).
6. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions précédentes.
7. Divers.

La partie comparante a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social de la Société de livres sterling (GBP) en euros (EUR) de façon à ce que le capital social de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-), divisé en cinq cents (500) part sociales, sans valeur nominale, est converti, au taux de change en cours le jour précédent celui de la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire des associés, c'est-à-dire 1,- GBP pour 1,4534 EUR, en quatorze mille cinq cent trente-quatre euros (EUR 14.534,-) divisé en cinq cents (500) part sociales, sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social d'un montant de trente-quatre euros (EUR 34,-), sans annulation de parts sociales, afin de le porter de son montant présent après conversion de quatorze mille cinq cent trente-quatre euros (EUR 14.534,-) à quatorze mille cinq cents euros (EUR 14.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales, sans valeur nominale, et décide d'allouer les trente-quatre euros (EUR 34,-), correspondant au montant de la réduction du capital social, au compte de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de réintroduire une valeur nominale de vingt-neuf euros (EUR 29,-) par part sociale.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de convertir tous les comptes dans les livres de la société de livres sterling (GBP) en euros (EUR).

39351

Sixth resolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille cinq cents euros (EUR 14.500,-) divisé en cinq cents (500) Parts Sociales ayant une valeur nominale de vingt-neuf euros (EUR 29,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.000,- (mille euros).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Berghmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 23, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

G. Lecuit.

(014309/220/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 96.998.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

G. Lecuit.

(014312/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

SPP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.096.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 3 février 2006

Première résolution

Le Conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Marco Lagona, de sa fonction d'administrateur de la société, prend acte de cette démission, et le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur M. Sébastien Felici, employé privé, né le 31 mai 1978 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Troisième résolution

Omissis

Toutes ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SPP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

S. Felici / F. Cavalli

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013789/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

CORIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 38.556.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Signature.

(011718/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

MAN'AGER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 103.735.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011719/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

FOSCA FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 102.539.

Le bilan pour la période du 7 juillet 2004 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Signature.

(011720/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

EurotaxGlass's ACQUISITION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.125.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société prises en date du 26 janvier 2006

En date du 26 janvier 2006, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Fabrizio Zappaterra, avec adresse professionnelle au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Royaume-Uni, de son mandat en tant qu'administrateur de la Société jusqu'au 26 janvier 2006;
- de nommer Monsieur Andreas von Paleske, né le 13 mai 1977 à Frankfort, Main, Allemagne, demeurant au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Royaume-Uni, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice social de la Société clôturé au 31 décembre 2005.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Peter Rau,
- Monsieur John R. Muse,
- Monsieur Neil Richardson,
- Monsieur Andreas von Paleske,
- Monsieur Dr. Hans Michel Piëch,
- Monsieur Dr. Gerhard Zeidler,
- Monsieur Philippe von Stauffenberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2006.

EurotaxGlass's ACQUISITION S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01706. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013825/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

ENERGY SYSTEMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 45.188.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Signature.

(011722/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

OLIDAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 85.289.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011723/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

QUENTIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.991.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 3 février 2006

Première résolution

Le Conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Luca Checchinato, de sa fonction d'administrateur de la société, prend acte de cette démission, et le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur M. Sébastien Felici, employé privé, né le 31 mai 1978 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Troisième résolution

Omissis

Toutes ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

QUENTIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

S. Felici / F. Cavalli

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013794/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

PHEBUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 89.688.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(011724/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

SAÏNOË HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 85.290.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BM07219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(011725/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

S.F.A.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 6.142.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signature

(011726/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

SOROKINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 55.651.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

(011727/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

STAMOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.699.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(011728/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

VALUE IN ACTION HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 75.548.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

L'agent domiciliataire

Signature

(011730/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

LAMINAR DIRECT CAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 112.625.

In the year two thousand and five, on the seventh of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

D. E. SHAW LAMINAR PORTFOLIOS, L.L.C., a company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, and having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America;

duly represented by Mr Max Kremer, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 1 December 2005.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole partner of LAMINAR DIRECT CAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated on 2 November 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (hereinafter the «Company») and representing the entire share capital, took the following resolution:

Resolution

The sole partner resolves to amend article 21 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

«**Art. 21.** The Company's fiscal year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Notwithstanding the foregoing, the Company's first fiscal year has begun on the date of incorporation of the Company and shall end on 31 December 2006.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present resolution of the sole shareholder, are estimated at EUR 800.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

D. E. SHAW LAMINAR PORTFOLIOS, L.L.C., une société constituée et existant sous le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique;

représentée par Monsieur Max Kremer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 1^{er} décembre 2005.

Ladite procuration, signée *ne varietur* par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant que seule associée de LAMINAR DIRECT CAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 2 novembre 2005, non encore publié au *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (ci-après la «Société») et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 21 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«**Art. 21.** L'année fiscale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Nonobstant ce qui précède, la première année fiscale de la Société a commencé à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente résolution de l'associé unique, est évalué approximativement à la somme de EUR 800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kremer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 décembre 2005, vol. 434, fol. 48, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(014374/242/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

TRAVEL FIN, Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, rue de Mühlenweg.
R. C. Luxembourg B 73.154.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Luxembourg, le 20 janvier 2006 à 10.00 heures

Les actionnaires de la société TRAVEL FIN S.A., représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur José Dhur, employé privé, demeurant à L-3944 Mondercange, 34, Cité Steichen, né le 7 novembre 1965 à St. Vith (B);
- Monsieur Michel Greco, employé privée, demeurant à L-4974 Dippach, 15, rue de Bettange, né le 20 mars 1967 à Luxembourg;
- Monsieur Nicolas Dhur, employé privé, demeurant à B-4780 St. Vith, 24B, rue Ober-Emmels, né le 30 juillet 1964 à St. Vith (B);

2) le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

La société à responsabilité limitée BUREAU MODUGNO, S.à r.l., ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue, inscrit au registre de commerce sous le numéro B 35.889;

3) le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012 statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Signature

Les Actionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013883//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

WPP LUXEMBOURG BETA TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 3,649,208,050.-.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 98.276.

In the year two thousand five, the second day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP LUXEMBOURG BETA TWO, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 98.276 (the Company), incorporated on 17 December 2003 pursuant to a deed of Mr Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 172 of 11 February 2004. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 28 October 2005 pursuant to a deed of Mr Henri Hellinckx, prenamed, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1. WPP LUXEMBOURG BETA THREE, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.207, owner of 59,831,358 shares of the Company having a nominal value of USD 50 each,

hereby represented by Mr Olivier Wuidart, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 1, 2005; and

2. WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.213, owner of 13,152,803 shares of the Company having a nominal value of USD 50 each, hereby represented by Mr Olivier Wuidart, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 1, 2005.

The parties referred to under items 1. and 2. above are collectively referred to as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold collectively all the 72,984,161 shares of USD 50 each in the share capital of the Company amounting to USD 3,649,208,050;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Setting of the date of closing of the financial year that had started on 9 March 2005 on 15 December 2005 rather than on 30 November 2005, decision that the date of the closing of the Company's financial years shall be 15 December each year and amendment of article 14 of the articles of association of the Company to reflect these changes; and

3. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves that (i) the financial year of the Company that had started on 9 March 2005 shall close on 15 December 2005 rather than on 30 November 2005 and that (ii) the date of the closing of the Company's financial years shall onwards be 15 December each year rather than 30 November.

As a consequence, the Meeting resolves to amend article 14 of the Articles so that it shall henceforth have the following wording:

«**Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 16 December each year and ends on 15 December of the following year.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 700 (seven hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP LUXEMBOURG BETA TWO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.276 (la Société), constituée le 17 décembre 2003 par un acte de Maître Henri Hellinckx, préqualifié, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 172 du 11 février 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 28 octobre 2005 par un acte de Maître Henri Hellinckx, préqualifié, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1. WPP LUXEMBOURG BETA THREE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.207, détentrice de 59.831.358 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 50 chacune,

ici représentée par Maître Olivier Wuidart, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} décembre 2005; et

2. WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.213, détentrice de 13.152.803 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 50 chacune,

ici représentée par Maître Olivier Wuidart, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} décembre 2005.

Les parties reprises sous les points 1. et 2. ci-dessus sont collectivement désignées comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les 72.984.161 parts sociales de USD 50 chacune dans le capital social de la Société s'élevant à USD 3.649.208.050;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Détermination de la date de clôture de l'exercice social ayant débuté le 9 mars 2005 au 15 décembre 2005 plutôt qu'au 30 novembre 2005, décision que la date de clôture de l'exercice social de la Société soit le 15 décembre de chaque année et modification de l'article 14 des statuts de la Société afin d'y refléter ces modifications;

3. Divers.

III. qu'après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide que (i) l'exercice social de la Société ayant débuté le 9 mars 2005 sera clôturé le 15 décembre 2005 plutôt que le 30 novembre 2005 et que (ii) la date de clôture de l'exercice social de la Société sera désormais le 15 décembre de chaque année plutôt que le 30 novembre.

Par conséquent, l'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 16 décembre de chaque année et se termine le 15 décembre de l'année suivante.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 700 (sept cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Wuidart, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 décembre 2005, vol. 434, fol. 37, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 2006

H. Hellinckx.

(014372/242/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

HOEDIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 59.882.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HOEDIC S.A. (la «Société»), une société anonyme, constituée suivant acte notarié du 7 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 548 du 6 octobre 1997, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 59.882 et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 24 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1040 du 8 juillet 2002.

La séance est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur David Giannetti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Godfurnon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto De Luca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Dissolution anticipée de la Société.

- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II) Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varientur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Tous les actionnaires renoncent aux convocations à la présente assemblée et se reconnaissent dûment convoqués.

IV) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise;

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Giannetti, C. Godfurnon, R. De Luca, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2006, vol. 899, fol. 83, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 février 2006.

J.-J. Wagner.

(014354/239/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

D. E. SHAW LAMINAR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 113.010.

In the year two thousand and five, on the seventh of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

D. E. SHAW LAMINAR PORTFOLIOS, L.L.C., a company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, and having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America;

duly represented by Mr Max Kremer, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 1 December 2005.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole partner of D. E. SHAW LAMINAR LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated on 2 November 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the «Company») and representing the entire share capital, took the following resolution:

Resolution

The sole partner resolves to amend article 21 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

«**Art. 21.** The Company's fiscal year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Notwithstanding the foregoing, the Company's first fiscal year has begun on the date of incorporation of the Company and shall end on 31 December 2006.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present resolution of the sole shareholder, are estimated at EUR 800.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

D. E. SHAW LAMINAR PORTFOLIOS, L.L.C., une société constituée et existant sous le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique;

représentée par Monsieur Max Kremer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 1^{er} décembre 2005.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agit en tant que seule associée de D. E. SHAW LAMINAR LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 2 novembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société») et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 21 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«**Art. 21.** L'année fiscale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Nonobstant ce qui précède, la première année fiscale de la Société a commencé à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente résolution de l'associé unique, est évalué approximativement à la somme de EUR 800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kremer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 décembre 2005, vol. 434, fol. 48, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(014377/242/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.